



REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (DGPAq)



*Projet d'appui à la gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles en Tunisie
(AFD-Convention CTN 1251 01 B)*

***REALISATION D'UN REPORTAGE TECHNIQUE ET DE DEUX
VIDEOS DE SENSIBILISATION POUR ILLUSTRER LA
GOUVERNANCE ET LE ROLE DES DIFFERENTS ACTEURS DE LA
PECHE MARITIME EN TUNISIE***

**Dossier de consultation
N° 04/2021**

Août 2021

Table des matières



A. SOUMISSION	2
B. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
1. OBJET DE LA CONSULTATION	5
2. RESPECT DES CONDITIONS DE LA CONSULTATION	5
3. ETABLISSEMENT DU MONTANT DE L'OFFRE	5
4. MODE DE PRESENTATION DES OFFRES	5
5. ENVOI DES OFFRES	7
6. OUVERTURE DES PLIS	8
7. EVALUATION DES OFFRES	8
8. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE	12
C. CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES	13
1. Notification d'attribution du marché	14
2. Validité de la mission	14
3. Modalités de paiement	14
4. Résiliation du marché	14
5. Règlement et litige	15
6. Pénalités pour retard et indemnisation:	15
D. ANNEXES	16
Annexe 1 : Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire	17
Annexe 2 : Déclaration sur l'honneur de non faillite	18
Annexe 3 : Déclaration sur l'honneur de non influence	19
Annexe 4 : Déclaration d'Intégrité, d'Éligibilité et de Responsabilité Environnementale et Sociale	20
Annexe 5 : Modèle de déclaration d'engagement d'assurance	24
Annexe 6 : BORDEREAU DES PRIX	25
Annexe 7 : Détail estimatif	26
Annexe 8 : Termes de Références	28



A. SOUMISSION

A. SOUMISSION



Je soussigné : (Nom, Prénom et fonction)

Agissant au nom et pour le compte de :

(Intitulé complet de l'entreprise)

Au capital de :

Immatriculé au Registre de commerce de :

Sous le N° :

Matricule fiscale :

Faisant élection de domicile à :

Numéro de téléphone :

Fax N° :

E-mail :

Adhérent à la caisse nationale de sécurité sociale sous le N°:

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier de consultation relatif à « la réalisation d'un reportage technique et de deux vidéos de sensibilisation pour illustrer la gouvernance et le rôle des différents acteurs de la pêche maritime en Tunisie », notamment :

- 1) le présent modèle de soumission.
- 2) les conditions de la consultation.
- 3) le cahier des charges.
- 4) le bordereau des prix.
- 5) le détail estimatif.

Je m'engage à fournir les prestations telles que décrit dans le présent cahier des charges.

Je me sou mets et m'engage envers le maître d'ouvrage à exécuter lesdites prestations conformément aux conditions fixées par le cahier des charges contre un montant qui s'élève à :

..... T.T.C (en chiffres et en toutes lettres).

Ce montant entendu toutes taxes comprises (T.T.C) se décompose comme suit :

- Montant hors T.V.A :

(en chiffres et en toutes lettres)

- Montant de la T.V.A

(en chiffres et en toutes lettres)

Le soumissionnaire se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte ouvert auprès de :

Au nom de :

Sous le n° (RIB) :

Fait à : le,

**Le Soumissionnaire
soussigné**



B. CONDITIONS DE LA CONSULTATION



1. OBJET DE LA CONSULTATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du « *Projet d'appui à la gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles en Tunisie* » du Programme d'Appui à la Compétitivité et aux Exportations (PACE) avec la participation financière de l'Union Européenne (UE) à travers l'Agence Française de Développement (AFD), la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (DGPAq) se propose de désigner une société de production audiovisuelle pour la « **Réalisation d'un reportage technique et de deux vidéos de sensibilisation pour illustrer la gouvernance et le rôle des différents acteurs du secteur de la pêche maritime en Tunisie** ».

2. RESPECT DES CONDITIONS DE LA CONSULTATION

L'offre devra parvenir à la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime, au plus tard à la date limite indiquée dans l'avis de consultation. Toute offre parvenue hors délai sera rejetée. Une offre qui ne respecte pas les présentes conditions de la consultation sera déclarée nulle et non avenue. Après remise de son offre, le soumissionnaire ne peut la retirer, la modifier ou la corriger pour quelque motif que ce soit. Cette condition est valable à la fois avant et après l'expiration du délai de réception des offres.

3. ETABLISSEMENT DU MONTANT DE L'OFFRE

Le soumissionnaire devra remplir en toutes lettres et en chiffres les prix figurants dans le bordereau des prix et dans le détail estimatif. La somme des montants correspond au montant total de l'offre. Ce montant sera porté dans la soumission et fournira le montant global de la prestation. Ce montant comprend outre les rémunérations du soumissionnaire, tous les impôts et taxes directs et indirects.

Tout montant de prix non établi sera considéré comme étant englobé dans d'autres prix et par conséquent nul. Aucune réclamation ne sera admise à ce sujet.

4. MODE DE PRESENTATION DES OFFRES

L'offre doit parvenir sous pli fermé au bureau d'ordre de la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture, du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime, 30 Avenue Alain Savary 1002 Tunis et portant à l'extérieur la mention « **à ne pas ouvrir – Consultation N°04/2021 –Projet MEDFISHTUN- Réalisation d'un reportage technique et de deux vidéos de sensibilisation pour illustrer la gouvernance et le rôle des différents acteurs du secteur de la pêche maritime en Tunisie** ».



Le soumissionnaire est tenu de présenter dans son offre, les documents suivants :

- Un dossier Administratif comportant les pièces administratives suivantes :

1. Le cahier des charges et les termes de référence, dûment paraphés à chaque page, signés et tamponnés à la dernière page,
2. Une copie du registre de commerce de l'entreprise,
3. Une attestation d'affiliation à la CNSS,
4. Une attestation fiscale valide à la date limite de remise des offres,
5. Une fiche de renseignements généraux selon le modèle en Annexe 1,
6. Une déclaration sur l'honneur de non faillite (Annexe 2),
7. Une déclaration sur l'honneur de non influence (Annexe 3),
8. La déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale (Annexe 4),
9. Un engagement d'assurance selon le modèle en Annexe 5.

- Un dossier Technique comportant les pièces techniques suivantes :

1. Une brève description de l'activité générale de la société de production audiovisuelle;
2. Les références détaillées de la société pour des missions similaires conduites au cours des cinq dernières années (2016-2021) ;
3. La liste des moyens humains et techniques (équipements techniques à disposition) proposés pour les services à fournir, et les tâches particulières devront être confiées à chaque membre de l'équipe, ainsi que l'expérience pratique acquise pour chaque expert proposé. Les propositions doivent être justifiées par des copies des diplômes et des curriculum vitae signés et paraphés par les membres de l'équipe;
4. La compréhension des termes de référence, l'approche et la méthodologie proposée pour la réalisation de la mission;
5. Un planning détaillé d'exécution des tâches des experts de l'équipe qui sera préparé par le soumissionnaire et qui fera ressortir les principales phases de production du reportage et des deux vidéos de sensibilisation.

Joindre obligatoirement:

- Une copie des diplômes signée et paraphée par l'équipe d'experts.
- Les CV signés et paraphés par l'équipe d'experts.
- La liste des équipements techniques à disposition pour la réalisation de la mission.

- Une offre financière qui doit comporter :

1. La soumission conformément au modèle présenté dans la partie A dûment remplie, signée, datée et tamponnée ;



2. Le bordereau des prix dûment rempli en toutes lettres et en chiffres, paraphé à chaque page, signé, daté et tamponné à la dernière page (Annexe n°6) ;
3. Le détail estimatif des divers services à fournir, dûment rempli en toutes lettres et en chiffres, paraphé, signé, daté et tamponné ; ce devis devra faire apparaître distinctement le montant hors-taxes et le montant toutes taxes comprises de la prestation (Annexe n°7) ;
4. Un sous détail des prix unitaires à établir par le soumissionnaire tout en tenant compte du planning de réalisation de l'ensemble des prestations et du chronogramme d'intervention des experts et en indiquant notamment le prix unitaire par expert (H/J) ;

Les prix sont fermes, non révisables, exprimés en dinars tunisiens et valable 90 jours à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

5. ENVOI DES OFFRES

Les offres doivent être cachetées et envoyées comme suit :

- Chacune de l'offre technique et de l'offre financière doit être préparée obligatoirement en deux (02) exemplaires dont un (1) original, en indiquant clairement sur les exemplaires "Original" et "Copie". En cas de différence entre eux, l'original fera foi. Deux CD doivent contenir séparément (1) l'offre technique + le dossier administratif (2) l'offre financière du soumissionnaire en version électronique et être joints à leurs enveloppes respectives. En cas de différence entre la version papier et la version électronique, la première version fera foi.
- L'enveloppe extérieure doit contenir les deux enveloppes des offres financière et technique et porter la mention suivante : "**A NE PAS OUVRIR-Consultation N°04/2021- Projet MEDFISHTUN- Réalisation d'un reportage technique et de deux vidéos de sensibilisation pour illustrer la gouvernance et le rôle des différents acteurs du secteur de la pêche maritime en Tunisie**" et parvenir au Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime, 30 Rue Alain Savary, 1002 Tunis.
- Les dossiers seront consignés dans une enveloppe fermée et scellée sur laquelle est indiqué la référence de la consultation et son objet.

Date limite et heure de réception des offres:

Le dossier de la consultation peut être retiré depuis le site web du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydraulique et de la Pêche Maritime (<http://www.agriculture.tn/>).

Les offres doivent parvenir par voie postale et recommandées ou par rapide poste ou remises directement au bureau d'ordre de la DGPAq contre récépissé, au nom de Monsieur le Directeur Général de la Pêche et de l'Aquaculture, **Ministère de l'Agriculture, des**



Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime, 30 Rue Alain Savary
au plus tard le **30/09/2021 à 11h00** du matin et portant la mention :

" A NE PAS OUVRIR - Consultation N°04/2021- Projet MEDFISHEN - Réalisation d'un reportage technique et de deux vidéos de sensibilisation pour illustrer la gouvernance et le rôle des différents acteurs du secteur de la pêche maritime en Tunisie». Le cachet du bureau d'ordre de la DGPAq fait foi.

6. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis doit être effectuée quel que soit le nombre de plis reçus, à condition qu'ils aient été reçus avant la date limite de soumission. Un procès-verbal, signé par les différents membres de la commission, doit être établi à son issue.

Dans un premier temps, seules les enveloppes techniques sont ouvertes et notées sur 100. Les offres techniques non conformes sont écartées dès ce stade.

L'ouverture des enveloppes financières sera effectuée dans un deuxième temps par la commission (sauf pour les propositions techniques non conformes, dont les enveloppes financières ne doivent pas être ouvertes).

Toute offre non conforme aux conditions et spécifications des cahiers des charges ou qui comporte des réserves demeurées non levées sera éliminée.

Il sera procédé au rejet automatique des offres dans les cas de :

- La non remise du bordereau des prix ou du détail estimatif.
- La non fourniture de la liste des moyens humains.
- La non fourniture de la liste des moyens techniques.
- La non fourniture de la liste des références de l'expérience du soumissionnaire dans le domaine de production de films documentaires et de vidéos de sensibilisation.

7. EVALUATION DES OFFRES

La sélection des offres est opérée selon les 2 étapes suivantes :

1. Examen des offres techniques
2. Examen des offres financières

Le prestataire retenu sera celui qui a reçu le meilleur score au vue des notes des offres techniques et financières.



a. Examen des offres techniques

i. Références techniques et modèle de film déposé (31 points)

- Les références techniques (16 points) :

Les références techniques de la société de production audiovisuelle seront appréciées à travers son expérience dans le domaine de production audiovisuelle. Sont exigées au moins trois (3) références ces 5 dernières années. Les soumissionnaires doivent justifier cette expérience par des attestations de bonne fin d'exécution.

La notation des références techniques des soumissionnaires sera effectuée comme suit:

Moins de 3 expériences	0 point
3 expériences	4 points
4 expériences	8 points
5 expériences	12 points
6 expériences et plus	16 points

- Appréciation du modèle du film déposé (15 points)

Le soumissionnaire doit déposer sur support DVD un (01) modèle de film documentaire réalisé par ce dernier durant les 5 dernières années, en deux (2) exemplaires.

La réalisation sera notée sur 15 points selon la grille suivante:

Très satisfaisante	15 points
Moyennement satisfaisante	10 points
Médiocre	5 points

ii. Les qualifications et les compétences du personnel ainsi que les moyens techniques de la société proposés pour la production du reportage et des deux vidéos de sensibilisation (39 points):

- Les qualifications et les compétences du personnel (29 points)

La notation des moyens humains affectés à la mission objet de cette consultation sera effectuée selon les critères suivants:

Fonction	Expérience de moins de 3 ans	Expérience de 3 à 5 ans	Expérience de 5 à 7 ans	8 ans et plus
Réalisateur	0	3	5	9
Cameraman	3	4	5	6



Preneur de son	1	2	3	
Monteur	2	3	4	5
Infographiste	1	2	3	4
Total (points)	7	14	20	29

NB : Le nombre d'années d'expérience du personnel est à compter à partir de l'obtention du diplôme. Il sera arrondi à l'entier le plus proche le jour d'ouverture des offres.

- Les moyens techniques de la société (10 points)

La notation des moyens techniques qui sera affectée à la mission objet de cette consultation sera effectuée selon la grille suivante :

Très satisfaisante	10 points
Moyennement satisfaisante	5 points
Médiocre	0 points

La somme des notes affectées aux moyens techniques et humains par le concurrent donne la note correspondante aux qualifications et compétences du personnel ainsi que les moyens techniques proposés de la société pour la production du reportage et des deux vidéos de sensibilisation.

iii. Le planning détaillé d'exécution des tâches (10 points)

La notation se fera en fonction de la clarté du planning de l'exécution des tâches (un programme détaillé, réaliste et conformes aux termes de référence) et du nombre d'experts et nombre prévu de jours de travail pour chaque expert sont bien dimensionnés pour réaliser de manière satisfaisante chaque activité dans le cadre de cette mission:

Très satisfaisante	9 à 10 points
Satisfaisante	7 à 8 points
Moyennement satisfaisante	5 à 6 points
Faible	0 à 4 points

vi- Appréciation de la méthodologie (20 points)

L'adéquation de la méthodologie aux Termes de Référence sera évaluée comme suit :

	Notation maximale
La méthodologie est claire et complète : totalité des services, organisation décrite, ressources mobilisées, liste des activités, risques et hypothèses.	10 points
La méthodologie est pertinente : elle apporte une valeur ajoutée aux TdRs et contient des innovations	6 points
La maîtrise du sujet (connaissance du secteur)	4 points



La Note technique (Nt) est la somme des différentes notes attribuées dans cette phase.

La Note technique minimale de qualification exigée est fixée à 70 points sur les 100 points sus-indiqués: seront retenus, seuls les soumissionnaires ayant eu une note supérieure ou égale à cette note technique minimale de qualification.

Le tableau ci-dessous résume les critères de la Notation technique (Nt).

Critères	Notation
1. Les références techniques et l'expérience générale de la société de production audiovisuelle dans le domaine de la production de films documentaires et de vidéos de sensibilisation.	31
2. Les qualifications et les compétences du personnel ainsi que les moyens techniques proposés de la société pour la production du reportage et des deux vidéos de sensibilisation.	39
3. Un planning détaillé d'exécution des tâches faisant ressortir les principales phases de production du reportage et des vidéos de sensibilisation.	10
4. L'appréciation de la méthodologie pour l'exécution de la mission.	20
TOTAL	100

b. Examen des offres financières

Les offres financières seront classées par ordre croissant en attribuant la Note financière (Nf) maximale de 100 points à l'offre la moins disante. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale (en application de la règle de trois).

La Note financière de chaque candidat est calculée par la formule suivante:

$$Nf = Om/Oc \times 100$$

Où : Om = offre la moins disant – Oc = offre du candidat évalué

c. Note finale :

La Note finale (Nf) est calculée par la formule suivante :

$$Nf = (Nt \times 0,7) + (Nf \times 0,3)$$

8. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE

La DGPAq choisira le soumissionnaire ayant eu la meilleure Note finale suite à l'évaluation des offres technique et financière. Le candidat ayant reçu le meilleur score sera retenu pour exécuter la présente mission.





**C. CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES
PARTICULIERES**

1. Notification d'attribution du marché

La notification au soumissionnaire sélectionné sera faite par écrit via fax ou courriel ou courrier recommandé.



2. Validité de la mission

La présente mission prendra effet à partir de la date de signature de l'ordre de service.

3. Modalités de paiement

Le paiement du montant total du marché se fera en dinar tunisien. Le prestataire est appelé à présenter six (06) exemplaires originaux des factures indiquant les établissements bancaires et les numéros des comptes sur lesquels les paiements doivent être effectués.

Le mandatement des sommes dues interviendra dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de réception de la demande de paiement.

Le règlement se fera en trois lots :

- 30 % à la signature du contrat ;
- 35 % à la soumission des versions préliminaires du reportage technique et des deux vidéos de sensibilisation ;
- 35% à la soumission des versions définitives du reportage technique et des deux vidéos de sensibilisation.

4. Résiliation du marché

- *Résiliation d'office:*

La DGPAq conserve le droit de résilier d'office la consultation en tout ou en partie sans avertissement préalable dans les cas suivants :

- Un ordre de suspension de paiement avec force légale ayant été émis par l'Administration Tunisienne contre le contractant.
- Une déclaration de faillite avec force légale ayant été émise contre le contractant.

- *Résiliation après mise en demeure :*

En cas de manquement des parties à l'une de leurs obligations contractuelles, la partie alléguant un tel manquement devra mettre l'autre en demeure d'y remédier par lettre recommandée, en lui fixant pour ce faire un délai, si la mise en demeure reste sans effet ou si le délai imparti n'est pas respecté, le service pourra être résilié immédiatement et de plein droit sans préjudice de tous dommages et intérêts.

5. Règlement et litige

En cas de contestation portant sur l'interprétation des termes de la présente consultation ou de sa mise en application, le litige devra être réglé à l'amiable ou auprès de la commission de règlement de litiges à la Présidence du Gouvernement. A défaut, ce litige devra être réglé devant la juridiction compétente.

6. Pénalités pour retard et indemnisation:

En cas de retard sur le délai global, il sera appliqué une pénalité de 1/2000ème du montant définitif du marché par jour de retard (dimanches et jours fériés compris), sans toutefois que le montant de la pénalité ne dépasse les 5 % du montant définitif du marché. Si le retard sur les délais contractuels imputables à la société de production audiovisuelle dépasse les 5 % en pénalité, la DGPAq se réserve le droit de résilier purement et simplement au tort du de la société de production audiovisuelle le présent marché sans que celle-ci ne puisse élever des réclamations ou réclamer des indemnités de quelque nature que ce soit.



D. ANNEXES



Annexe 1 : Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire



Objet : Réalisation d'un reportage technique et de deux vidéos de sensibilisation pour illustrer la gouvernance et le rôle des différents acteurs de la pêche maritime en Tunisie

Dénomination (en toutes lettres)

(Personne physique ou morale).....

Nature juridique

Nationalité.....

Activité.....

N° d'inscription au registre de commerce

N° du code fiscal.....

N° d'affiliation à la CNSS.....

Adresse (complète)

Code postal

N° du téléphone

N° du Fax.....

Email.....

Personne habilitée à signer l'offre.....

Agissant en qualité de

Fait à le

Signature et cachet

Annexe 2 : Déclaration sur l'honneur de non faillite



Je soussigné

.....

Agissant en tant que :

.....

De la société :

.....

.....

Déclare sur l'honneur que ma société n'est ni en état de faillite ni en état de règlement à l'amiable ou judiciaire.

Fait à le

Le soumissionnaire

(Nom et prénom, qualité du signataire,

Signature légalisée, date et cachet)

Annexe 3 : Déclaration sur l'honneur de non influence



Je soussigné, Nom et prénom

agissant en qualité de

confirme n'avoir pas fait, et m'engage de ne pas faire, par moi-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents ou tout autre acte, en vue d'influencer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation.

..... le

Le soumissionnaire

(Nom et prénom, qualité du signataire,

Signature légalisée, date et cachet)

Annexe 4 : Déclaration d'Intégrité, d'Éligibilité et de Responsabilité Environnementale et Sociale



Intitulé de l'offre ou de la proposition : _____ (le "Marché"¹)

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 1. Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 2. Avoir fait l'objet :
 - a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b. D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement

¹ Lorsque la présente Déclaration d'Intégrité est requise dans le cadre d'un contrat qui n'est pas qualifiable de « marché » au sens du droit local, le terme « marché(s) » y est dès lors remplacé par le terme « contrat(s) » et les termes « soumissionnaire ou consultant » y sont dès lors remplacés par le terme « candidat ».

ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;



3. Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 4. Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 5. N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 6. Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 7. Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1) Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4) Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;



3.5) Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :

- i. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché;
 - ii. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
 - 6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
 - 6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
 - 6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.



6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de² _____

Signature : _____

En date du : _____

²En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire ou du consultant joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire ou le consultant.

Annexe 5 : Modèle de déclaration d'engagement d'assurance



Je soussigné.....
.....(nom, prénom, fonction)
représentant la société de production audiovisuelle.....
.....(nom et adresse)
m'engage au cas où je serai adjudicataire de la consultation N°04/2021 relative à la
« Réalisation d'un reportage technique et de deux vidéos de sensibilisation sur le secteur de
la pêche en Tunisie », à contracter des assurances couvrant tous les risques et ce
conformément au cahier des charges dans les conditions ci-après :

- Objet de l'assurance
- Risques couverts
- Assurance de responsabilité civile, vis-à-vis des tiers,
- Assurance couvrant les risques d'accident du travail du personnel de la société de production audiovisuelle.
- Assurance couvrant les défaillances de la mission.
- Période d'assurance : depuis le commencement de la mission jusqu'à la date de réception définitive des livrables.

Je m'engage à m'assurer auprès d'une société d'assurance agréée en Tunisie.

Les frais et primes résultant de cette assurance sont inclus dans mes prix forfaitaires et ne feront l'objet d'aucun paiement séparé sous quelque prétexte que ce soit.

Fait à le.....

Signature du Soumissionnaire

**Annexe 6 : BORDEREAU DES PRIX
Consultation N°04/2021**



« Réalisation d'un reportage technique et de deux vidéos de sensibilisation sur le secteur de la pêche en Tunisie »

N° DES PRIX	Désignation des travaux + prix en toutes lettres	Prix unitaires (en chiffre)
	<p>Les prix unitaires et forfaitaires ci-dessous rémunèrent au soumissionnaire la réalisation des prestations objet de la présente mission telles qu'elles sont définies au CCTP (TDR). Ils comprennent tous les frais relatifs aux moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation des dites prestations ainsi que les dépenses de toutes natures, taxes, impôts, frais généraux, faux frais, marge bénéficiaires, etc...excepté la TVA.</p>	
I	Phase I : La réalisation d'un reportage technique	
	Le forfait.....
II	Phase II : Réalisation de 2 vidéos de sensibilisation	
II.1	Réalisation de la Vidéo n°1	
	Le forfait.....
II.2	Réalisation de la Vidéo n 2	
	Le forfait.....

NB : Tous les frais prévisibles en relation avec la mission (équipes de travail, montages, éditions, mixage audio, déplacements, matériels et équipements...etc.), sont supposés être inclus dans les prix figurants dans ce bordereau des prix.

Lu et accepté par le soumissionnaire

**Annexe 7 : Détail estimatif
Consultation N°04/2021**



« Réalisation d'un reportage technique et de deux vidéos de sensibilisation sur le secteur de la pêche en Tunisie »

N° DES PRIX	Désignation des travaux+prix en toutes lettres	U	QUANT.	PRIX UNIT.	PRIX TOTAL
I	<p>Les prix unitaires et forfaitaires ci-dessous rémunèrent au soumissionnaire la réalisation des prestations objet de la présente mission telle qu'elles sont définies au CCTP (TDR). Ils comprennent tous les frais relatifs aux moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation des dites prestations ainsi que les dépenses de toutes natures, taxes, impôts, frais généraux, faux frais, marge bénéficiaires, etc...excepté la TVA</p> <p>Phase I : La réalisation d'un reportage technique</p>	F	1		
II	Phase II : Réalisation de 2 vidéos de sensibilisation				
II.1	Réalisation de la Vidéo n°1	F	1		
II.2	Réalisation de la Vidéo n°2	F	1		
TOTAL HTVA					
TVA 13%					
TOTAL TTC					

ARRETE LE PRESENT DEVIS ESTIMATIF A LA SOMME DE

.....

..... (EN TOUTE LETTRE). (EN HTVA)



ARRETE LE PRESENT DEVIS ESTIMATIF A LA SOMME DE

.....
.....
.....
.....
.....(EN TOUTE LETTRE). (EN TTC)



ANNEXE 08
Termes de Référence
(CCTP)

Projet MEFISHTUN

Consultation N°04/2021 pour la réalisation d'un reportage technique et de deux vidéos de sensibilisation sur le secteur de la pêche en Tunisie

Août 2021



1. Contexte

Le Projet MEDFISHTUN s'inscrit dans les objectifs du Programme d'Appui à la Compétitivité et aux Exportations (PACE) financé par l'Union Européenne (UE) et ceux de la stratégie nationale du secteur à l'horizon 2020. Ce projet de soutien au secteur de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie, d'un montant de 5,61 M€ (environ 18 M de TND), vise l'amélioration de la durabilité de la gestion des ressources halieutiques et aquacoles.

Trois objectifs spécifiques sont poursuivis par ce projet : (i) améliorer la connaissance et le suivi des ressources halieutiques. Cette mission est assurée par l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM) ; (ii) augmenter la qualité et la traçabilité des produits de la pêche à travers la mise à niveau des services portuaires de Kélibia, confiée à l'Agence des Ports et des Installations de Pêche (APIP) ; et (iii) contribuer à l'amélioration de la gouvernance des secteurs de la pêche et de l'aquaculture afin de favoriser une gestion durable des ressources halieutiques, permettant ainsi leur meilleure préservation et leur valorisation, notamment à l'export. Il sera mis en œuvre sur le plan opérationnel par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime (Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture DGPAq). L'Agence Française de Développement (AFD) s'est vue confier par l'UE la gestion technique et financière de cette subvention.

Notons que le projet financera notamment la remise à niveau en matière d'équipements scientifiques du navire océanographique national « Hannibal », le financement de campagnes d'évaluation des principaux stocks, ainsi que la mise en place d'un dispositif d'évaluation indirecte par échantillonnage scientifique au débarquement, confié à des enquêteurs formés. Le projet renforcera le dispositif national de Suivi Contrôle Surveillance (SCS) des pêches et en particulier la connaissance de l'activité de la flotte artisanale et côtière tunisienne. La mise à niveau du port de Kélibia portera sur la halle à marée et le marché de gros. Un enregistrement informatique des débarquements renforcera la traçabilité des produits, la prise en compte des contraintes sanitaires et limitera la dégradation de la qualité du poisson lors du passage portuaire. Enfin, au titre d'une composante d'appui à la gouvernance et à la stratégie sectorielle seront réalisés des plans de gestion de pêcheries (poulpe et petits pélagiques) et des études relatives à l'exploitation performante des ports de pêche et au développement de l'activité aquacole.

Les principales composantes du projet MEDFISHTUN sont ainsi résumées comme suit :

Composante A : Avis scientifique et amélioration de la connaissance de la ressource

A.1. Réalisation de campagnes de recherche pour l'évaluation directe de la ressource.

A.2. Appui à la gestion et à l'entretien du navire.

A.3. Mise en place d'un dispositif d'enquêteurs scientifiques.

Composante B : Amélioration du dispositif de Suivi Contrôle Surveillance (SCS)

B.1. Renforcement du dispositif SCS au niveau national.

B.2. Recensement de l'ensemble de la flotte artisanale et côtière tunisienne.

B.3. Amélioration de la collecte d'information à Kélibia.

Composante C : Mise à niveau du port de Kélibia

C.1. Mise à niveau du marché de gros et remise en service de la halle à marée « poisson bleu ».

C.2. Fiabilisation et informatisation des données.

Composante D : Appui à la gouvernance et à la stratégie sectorielle

D.1. Elaboration de plans de gestion de pêcheries.

D.2. Amélioration de la gouvernance portuaire au niveau national.

D.3. Planification du développement de l'activité aquacole.

Composante E : Gestion du projet

A ces quatre composantes s'ajoute une composante transversale pour l'appui à la gestion du projet.

II. OBJECTIF

II.1. Phase I:

L'objectif visé par la phase I de la présente mission est la réalisation d'un reportage technique d'une durée de 8 à 10 minutes présentant :

- Un état des lieux du secteur de la pêche en Tunisie, et son évolution récente en matière d'emplois, d'économie, d'environnement, de gouvernance,etc;
- Un aperçu sur le positionnement du secteur de la pêche et la richesse du patrimoine liés à cette activité (biodiversité marine, traditions et savoir-faire, patrimoine portuaireetc.) ;
- Les conditions de travail des pêcheurs en particulier les pêcheurs artisanaux et leurs perceptions quant à l'évolution et état actuel du secteur ;
- Les travaux de recherche sur l'état des stocks halieutiques en Tunisie (recherches scientifiques de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer) ;
- L'histoire de la filière des produits de la mer depuis la pêche jusqu'à la consommation à travers plusieurs aspects : les caractéristiques des produits achetés, les critères de valeur accordés à ces derniers (dont la traçabilité, la qualité, la valorisation...), les circuits d'approvisionnement ainsi que les relations entre les différents acteurs (pêcheurs, mareyeurs, industriels de la filière, exportateurs, grandes distributions...)



- Les détails en relation avec le projet MEDFISHTUN (notamment à travers des interviews avec les acteurs clés) ;



Ce reportage, considérée parmi les moyens de sensibilisation et d'information les mieux indiqués pour faciliter la diffusion des informations précédemment citées, est destiné aux pêcheurs, aquaculteurs, représentants professionnels (UTAP et URAP), acteurs de la commercialisation des produits de la pêche (commissionnaires/concessionnaires, mareyeurs, etc.) et décideurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture (GIPP, CTA, APIA, CRDA, Office de la Marine Marchande et des Ports, Garde Nationale, etc.).

II.2. Phase II :

La phase II de cette consultation vise la production de 2 vidéos de sensibilisation (de 1 à 2 minutes chacune):

- Vidéo 1:** Il s'agit d'une vidéo ayant pour objectif la sensibilisation du grand public (éducateurs, journalistes ...) sur les enjeux de préservation des ressources halieutiques et les mesures de gestion durable des stocks halieutiques et la résilience des écosystèmes marins et les résultats qui s'y rapportent (impacts socioéconomiques, impacts écologiques dont le renouvellement des stocks...);
- Vidéo 2:** Cette vidéo de sensibilisation sera produite en vue de souligner les conséquences ou les impacts de la surexploitation des stocks halieutiques, de la prévalence des activités de pêche illicite, non réglementée et non déclarée ou l'émergence de toutes autres formes de nuisances sur les écosystèmes marins (pollution, changement climatiques,etc.) et qui sera destinée notamment aux professionnels de la pêche.

NB: Pour le reportage technique et les deux vidéos de sensibilisation, non seulement l'UE et l'AFD apparaîtront dans le générique ou le dernier plan avec les logos, mais l'UE et l'AFD seront oralement mentionnées et visibles à l'image (lors d'une interview, plaques signalétiques, etc.).

Les « rushes » de tous les tournages effectués dans le cadre de la prestation ainsi que les photos seront fournis aux services compétents de la DGPAq. En particulier, les fichiers sources des vidéos qui auront servi au montage seront remis en même temps que le documentaire fini et les capsules digitales.



III. Déroulement de la mission

La mission comportera les étapes suivantes :

A. Développement d'un script

Dès la sélection du prestataire, une réunion de cadrage est planifiée entre le prestataire et la DGPAq afin de lui fournir tous les documents techniques et les orientations nécessaires et ce à travers un Guide Editorial résumant l'ensemble des acteurs qui devront apparaître avec leurs principaux messages ainsi que les propositions des lieux de tournages...etc. Suite à cette réunion, le prestataire est tenu de livrer un premier script qui fera l'objet d'une discussion.

B. Développement du scénario :

Elaboration d'un draft de scénario, en s'appuyant sur le document du projet MEDFISHTUN qui sera remis par la DGPAq et les investigations propres du prestataire, avec un résumé général du film et des capsules, les messages clés des intervenants et la mise en scène du film et des capsules.

C. Repérages :

Sur la base du scénario validé, le prestataire effectuera un repérage des personnes et lieux de tournage choisis à partir de la liste recommandée dans le Guide Editorial précédemment fourni par la DGPAq. Il livrera à l'issue de ce repérage un planning du tournage. Le prestataire, en collaboration avec le comandataire, préparera la liste des questions qui seront posées aux différentes personnes clés à interviewer.

D. Tournage :

La réalisation du tournage comprend les prises d'image et les interviews sur le terrain auprès des bénéficiaires (DGPAq, INSTM et APIP) et des partenaires concernés par ce projet (UE, AFD) et qui devront apparaître dans la vidéo. A l'issue du tournage, le prestataire envoie un premier montage du film et des deux vidéos de sensibilisation en arabe (dialecte tunisien) pour validation.

E. Finalisation :

Après avoir recueilli les remarques de la DGPAq (ainsi que celles de l'AFD et de l'UE) qui seront mentionnées dans un PV à l'issue d'une réunion sur la première version du film monté, le prestataire intégrera les modifications nécessaires et réalisera le montage final du reportage technique et des deux capsules (sous-titrés en français et en anglais).

Toute étape devra être validée par la DGPAq avant de passer à l'étape suivante de la mission.

Les étapes de la mission sont aussi bien valables pour le reportage technique que pour les vidéos de sensibilisation.



IV. Activités à réaliser

Cette production sera la propriété de la DGPAq qui mettra à la disposition du prestataire choisi l'ensemble des informations nécessaires à la réalisation du synopsis et au tournage du reportage et des 2 vidéos de sensibilisation.

Les tâches spécifiques comprennent:

- 1) Générique de début et générique de fin.
 - Tournage dans les zones choisies (lieux repérés ultérieurement) tout en utilisant une caméra sous-marine et un drone avec caméra intégrée.
 - Soutien à la finalisation et à l'ajustement d'un scénario (dialecte tunisien avec sous titrage français).
- 2) Edition et animation des films vidéos.
- 3) Mixage audio.
- 4) Interviews avec les différents intervenants du secteur (pêcheurs, responsables administratifs, société civile...etc.).
- 5) Identification et synchronisation de la musique/piste sonore.
 - Relecture et inclusion des sous-titres en français et en anglais.
 - Liste de description des séquences (carton) indiquant les dates, les lieux et les noms exacts des personnes interviewées
- 6) Autres activités selon les besoins.

V. Les livrables

Le prestataire retenu devra livrer à la DGPAq, que ce soit pour le reportage ou pour chacune des deux vidéos de sensibilisation, ce qui suit :

- Un script en premier puis un scénario;
- Un planning du tournage;
- Une copie en dialecte tunisien avec sous-titrage français (i) en format natif et (ii) en HD.
- Une vidéo en format optimisé pour une diffusion en streaming adapté à YouTube ou vimeo
- La livraison de chaque produit est composée:
 - Des rushs (disque dur)
 - Des versions finales du reportage et des vidéos de sensibilisation en format Mpeg4.

Le reportage et les vidéos de sensibilisation devront être livrés dans des formats adaptés à une projection sur grand écran et pour une diffusion sur le web et les réseaux sociaux.

- Les transcriptions des dialogues des vidéos sont remises sur support électronique.

Un accord de licence pour la musique incorporée dans la vidéo devra être prévu.



Planning de la mission

La réalisation du reportage et des 2 vidéos de sensibilisation devra commencer dès la signature de l'ordre de service (prévu pour le début du mois d'octobre) et doit être achevée au plus tard le **15 Janvier 2022**.

La version préliminaire du travail devra être présentée au plus tard le **30 Novembre 2021**.

Le prestataire doit obligatoirement indiquer le planning détaillé de la réalisation de la mission tout en respectant les délais prévus pour son achèvement dans les délais impartis.

VI. Conditions de service

Aucun usage d'extraits de ces produits ne pourra être utilisé sans autorisation formelle et écrite de la DGPAq.

Les produits feront mention explicite des logos du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime (MARHPM), de l'INSTM, l'APIP, l'AFD et l'Union Européenne.

La conception du scénario et du plan de tournage, le script vidéo, le développement du synopsis, les repérages des sites et des personnes à interviewées ainsi que les différentes phases de tournage se feront en étroite collaboration avec l'équipe de la DGPAq.

VII. Qualifications

Le prestataire doit être une agence de communication ou une société de production audiovisuelle ayant une expérience minimum de 5 ans dans la communication et la réalisation de films documentaires et vidéos de sensibilisation. La maîtrise de la langue française et du dialecte tunisien est indispensable pour réaliser cette mission. La connaissance de la problématique et des enjeux liés au domaine d'intervention sera un atout. Le prestataire doit disposer d'excellentes capacités techniques (état de matériels de tournage de grande qualité de préférence Haute Définition) pour assurer une production de haute qualité.

Le prestataire retenu s'engage à mettre en place une équipe complète et compétente pour réaliser le reportage dans de bonnes conditions.

=> Le soumissionnaire devra inclure dans l'offre ses références en relation avec les qualifications exigées ainsi que les capacités techniques (équipements professionnels...).



VIII. Consistance de l'offre

Dans sa soumission, le prestataire proposera :

1. une note méthodologique pour l'exécution de la mission ;
2. un planning détaillé d'exécution des tâches faisant ressortir les principales phases de production du reportage et des deux vidéos de sensibilisation.
3. Une note sur les moyens humains (estimation du nombre d'homme/ jours, expériences des personnels mobilisés) et les moyens techniques (équipements techniques à disposition,...etc.) du soumissionnaire nécessaires pour la bonne exécution de la mission.
4. Les références du soumissionnaire dans le domaine de la communication et de la production audiovisuelle. Les concurrents doivent justifier cette expérience par des attestations de bonne fin d'exécution en originales ou copies certifiées conformes, indiquant la date de réalisation des prestations.
5. Le soumissionnaire doit présenter sur supports DVD (ou lien internet) d'un modèle de production similaire réalisée durant les 5 dernières années en 2 exemplaires.
6. Les CV des membres de l'équipe proposée par le prestataire.
7. Toute autre référence jugée utile.

Les offres technique et financière sont à soumettre en langue française.

Dans l'exécution de toutes les tâches et à chaque étape, le prestataire doit se concerter de manière étroite et systématique avec le point focal du projet MEDFISHTUN à la DGPAq.

IX. Planification de la prestation

- Signature du contrat et démarrage de la prestation: **Début Octobre 2021.**
- Présentation des versions préliminaires du reportage et des deux vidéos de sensibilisation : **30 Novembre 2021.**
- Présentation des versions finales du reportage et des deux vidéos de sensibilisation : **15 Janvier 2022.**

X. Règlement

Le règlement se fera en trois lots :

- 30 % à la signature du contrat ;
- 35 % à la soumission des versions préliminaires du reportage technique et des deux vidéos de sensibilisation ;
- 35% à la soumission des versions définitives du reportage technique et des deux vidéos de sensibilisation.